

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°23 - 2021 relative à l'accréditation de l'INSPE

Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le renouvellement de l'accréditation de l'INSPE.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Dossier accréditation INSPE

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 103 12021

Document mis en ligne le : 26 103 12021